



Chambre nationale de la batellerie artisanale

Conseil d'administration n°114

Séance du 07 février 2014

Délibération n°4

Nomination de représentants de la Chambre nationale de la batellerie artisanale auprès de représentations extérieures

Vu le Code des transports, notamment ses articles L.4430-1 à L.4432-7, R.4432-1 à R.4432-18,

Vu la présentation faite en séance,

Le Conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale nomme :

- M. Olivier DELCOURT en qualité de représentant suppléant de la CNBA à la Commission de suivi de la CAF des Yvelines.
- M. Olivier DELCOURT et M. Bruno COSSIAUX en qualité de représentants titulaires et M. Pierre DUBOURG et M. Pascal CANIPEL en qualité de représentants suppléants à la Commission locale des usagers du Nord-Est.
- M. Jacques DELHAY et Mme Charlotte PAUL en qualité de représentants titulaires à la Commission locale des usagers du transport et du tourisme en Nord-Pas-de-Calais.
Mme Annie CAILLIEZ conserve son poste de représentant titulaire à cette commission.
- M. Bruno COSSIAUX en qualité de représentant titulaire et M. Pierre DUBOURG en qualité de suppléant à la Commission territoriale de Bourgogne.
- M. Bruno COSSIAUX en qualité de représentant titulaire et M. Pierre DUBOURG en qualité de suppléant à la Commission territoriale du Centre.

Paris, le 13 février 2014,

Le Président du Conseil d'administration de
la Chambre Nationale de la Batellerie
Artisanale,

Michel DOURLENT

